

Sujet : [INTERNET] projet parc éolien à Pouligny St Pierre

De : "mariem.muller" <mariem.muller@gmail.com>

Date : 30/11/2018 11:37

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Madame la Commissaire-enquêtrice, Messieurs les Commissaires-enquêteurs,

Je ne suis pas favorable à l'installation d'un parc éolien à Pouligny St Pierre, tout d'abord, en raison de l'agression sur les paysages occasionnée par des mats de 150m. Il y a déjà plus de 7000 éoliennes en France dont beaucoup en région Centre et je voudrais continuer à vivre dans une région qui n'est pas complètement bousillée par ces machines.

Ensuite, à cause du big business que cela représente pour les promoteurs grâce à l'argent de la collectivité, sous forme de subventions consacrées au développement de l'éolien. Voir pour ceci <http://www.economiamatin.fr/news-les-benefices-des-promoteurs-eoliens-finances-par-les-taxes-sur-l-essence> où on apprend par la délibération de juillet 2018 de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) que ces subventions sont financées par la TICPE, c'est à dire la taxe intérieure sur les produits énergétiques.

D'autre part, c'est une erreur de penser que l'éolien permet d'avoir une source d'électricité verte à proximité plutôt que de l'attendre d'autres lieux de production, comme indiqué dans le tract de l'ADPF. En réalité, les éoliennes qui sont érigées produisent une électricité vendue à EDF et centralisée au sein du réseau national, voire européen. Les riverains bénéficient de ce réseau centralisé comme tous les Français. C'est bien pourquoi l'électricité éolienne, dont la production n'est pas décentralisée mais éparpillée, requiert un réseau de raccordement et de transport estimé pour la France à 4000km de lignes à haute tension et des milliers de pylônes et de transformateurs électriques dont le coût sera fabuleux. (cf: <https://www.polemia.com/les-eoliennes-industrielles-et-les-citoyens-13/>)

Et toujours dans la même étude, concernant le risque à terme que constitue le démantèlement des aérogénérateurs : « En moyenne la durée de vie de ces machines est de 20 ans. Au bout de cette durée, soit il faudra les remplacer, soit elles seront démantelées. En principe c'est à la société qui a contracté avec le propriétaire de procéder à ses frais à cette opération. Pour ce faire elle est tenue de faire un dépôt d'environ 50.000€ auprès d'une institution financière. En réalité des devis auxquels nous avons accès font apparaître des montants bien supérieurs : autour de 400.000€. De surcroît ce n'est pas le promoteur qui contracte directement avec le propriétaire mais le plus souvent une micro-société, SAS ou autre, qui peut disparaître ou être revendue pendant cette période. L'agriculteur risque alors de se retrouver tout seul face à l'exigence de démantèlement et à des promoteurs requins défendus par des cabinets d'avocats spécialisés ». Alors c'est compter sur les générations futures et les mairies pour supporter les coûts de démantèlement, puisque les promoteurs ne s'engagent que partiellement sur le sujet...

Problème quant à la production de l'énergie, problème d'intermittence, problème de stockage, problème quand il n'y a pas de vent, problème quand il y a trop de vent, problème écologique par rapport aux oiseaux et aux chauve-souris broyés par les ailes des éoliennes, problème de pollution sonore et esthétique... et, enfin et surtout, la mauvaise ambiance qu'occasionne l'implantation de ces éoliennes dans les campagnes en engendrant des désaccords de fond entre les pour et les contre, des jalousies entre ceux qui en bénéficient et les autres, notamment ceux qui en pâtissent. Ces désaccords débouchent sur des rancœurs profondes, jusque dans les familles et des haines, à l'exemple, déjà, du projet de la carrière.

Pour toutes ces raisons et d'autres, je signifie mon désaccord pour l'implantation de ce parc éolien.

Il y a d'autres moyens, utilisons notre intelligence individuelle et collective pour que modernité rime avec sobriété. Sans attendre les enquêtes publiques, ne faudrait-il pas très en amont, organiser des débats publics, demander l'avis des gens, donner une véritable information et coconstruire ensemble un développement d'énergies renouvelables sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Marie Muller

4 rue Jean-Rameau

36300 Pouligny St Pierre



Garanti sans virus. www.avast.com